



Communiqué de presse

Strasbourg,
le 17 janvier 2019

Acte X : les manifestations prévues le 19 janvier doivent être déclarées

Des violences ont été commises samedi dernier à Strasbourg à l'occasion d'un rassemblement non déclaré, à l'appel notamment de membres du mouvement dit des « gilets jaunes ».

De nouveaux appels à manifester le 19 janvier circulent sur les réseaux sociaux. Or, aucun rassemblement n'a pour l'heure été déclaré officiellement.

Jean-Luc Marx, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, rappelle que le droit de manifester, droit fondamental protégé par la loi, doit s'exercer dans un cadre légal, permettant de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Il demande donc aux auteurs des appels à manifester **de prendre contact sans délai avec la Préfecture** afin d'identifier le lieu ou l'itinéraire permettant d'organiser et d'encadrer les rassemblements.

Jean-Luc Marx rappelle également que la participation à une manifestation publique est un droit fondamental, mais **n'exonère pas les participants de leurs responsabilités** civiles en cas de dommages causés, voire pénales dans le cas, par exemple, de la mise en danger de la vie d'autrui.

Les forces de l'ordre seront pleinement mobilisées samedi pour assurer la protection des manifestants et du public en général.

Contact presse

Aurélie Contrecivile

Tél. : 06 73 85 16 45

Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est